

N° D'ORDRE : 2020-156

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice : 29

Présents : 23

Pouvoirs : 06

Excusé : 00

Absents : 00

Qui ont pris part

à la délibération : 29

Date de convocation : 8 Décembre 2020

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2020

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel – M. TOULOUSE Christian – Mme VIENOT Véronique – M. BLANC Romain – Mme DEMIERRE Colette – M. VINCENT Romain – M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure – Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie – M. QUENET Xavier – Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice – Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie – M. FONTANA Alain – Mme ARGENTO Katia – Mme SAUQUET Adeline – M. FRANCESCHINI Damien – M. DEZERAUD Philippe – M. LE PEN Jean-Ronan – Mme MONTAGNY Nolwenn – M. CALMET Pierre.

Pouvoirs : M. LABASTIE Eric pouvoir à M. Gilles VINCENT – M. CAILLEAUX Rémi pouvoir à Mme ESPOSITO Annie – Mme ASNARD Marjorie pouvoir à M. MARIN Michel – Mme RASTOUIL Angélique pouvoir à M. TOULOUSE Christian – Mme DEFAUX Catherine pouvoir à Mme VIENOT Véronique – M. CLAVE Denis pouvoir à Mme MONTAGNY Nolwenn.

Secrétaire de séance : Mme ARGENTO Katia (à l'unanimité).

L'an deux mille vingt, le quatorze décembre à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de la ville de SAINT-MANDRIER SUR MER a été assemblé dans le réfectoire de l'ancien restaurant scolaire, Rue Anatole France, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

3-MODIFICATION DE LA MAJORATION DES INDEMNITES DE FONCTIONS

Monsieur le Maire informe Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal qu'une indemnisation destinée à couvrir les frais liés à l'exercice du mandat est prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales dans la limite d'une enveloppe financière variant selon la taille de la commune.

Monsieur le Maire précise que conformément à l'article L. 2123-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal se prononce sur les majorations. Conformément à l'article R. 2123-23 du CGTC, il convient d'effectuer une majoration de 15% puisque la Commune de Saint-Mandrier était une Commune Chef-lieu de Canton.

Monsieur le Maire précise que, pour les adjoints et conseillers ces indemnités seront versées à compter de l'arrêté de délégation devenu exécutoire, qui correspond à la date effective de l'exercice de leur fonction, étant précisé que les indemnités de fonction seront payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice.

Monsieur le Maire indique aux Conseillers que les tableaux préalablement adoptés par délibération du Conseil Municipal le 15 juin 2020 doivent être modifiés.

L'ensemble des indemnités majorées modificatives allouées aux membres du Conseil Municipal sont définies ci-dessous.

INDEMNITES BRUTES ELUS 2020 MAJOREES							
	taux max	indemnités annuelles max en €	indemnités mensuelles max en €				
Maire	55%	25670,04	2139,17				
Maire-Adjoint	22%	10268,04	855,67				
ENVELOPPE ANNUELLE SUR LA BASE 8 ADJOINTS		107 814,36					
Montants 2020							
		% de l'indice brut	Indemnité brute en €		Majoration chef lieu de canton 15%	MENSUEL en €	ANNUEL en €
Maire		26,76505%	1 041,00	1 041,00 €	156,15	1 197,15	14 365,80
Adjoint (1)		22,35743%	869,57	869,57 €	130,44	1 000,01	12 000,07
Adjoint (7)		19,22739%	747,83	5 234,81 €	112,17	860,00	10 320,05
Conseiller municipal avec délégation (9)		5,25402%	204,35	1 839,15 €	30,65	235,00	2 820,03
					0,00	0,00	0,00
			total indemnités mensuel	8 984,53 €			
			sur 12 mois	107 814,36 €	TOTAL ANNUEL ACTUEL EN €		123 986,51
					TOTAL ANNUEL ACTUEL sans majoration en €		107 814,36

MONTANTS INDIVIDUELS MAJORES						
Fonctions	Prénom / NOM	% de l'indice brut terminal de la fonction publique	Indemnité brute	Majoration	Mensuel	Annuel
M. le Maire	Gilles VINCENT	26,76505%	1 041,00 €	156,15 €	1 197,15 €	14 365,80 €
Madame la 1ère Adjointe	Annie ESPOSITO	22,35743%	869,57 €	130,44 €	1 000,01 €	12 000,07 €
Monsieur le 2ème Adjoint	Michel MARIN	19,22739%	747,83 €	112,17 €	860,00 €	10 320,05 €
Madame la 3ème Adjointe	Catherine DEFAUX	19,22739%	747,83 €	112,17 €	860,00 €	10 320,00 €
Monsieur le 4ème Adjoint	Christian TOULOUSE	19,22739%	747,83 €	112,17 €	860,00 €	10 320,00 €
Madame la 5ème Adjointe	Véronique VIENOT	19,22739%	747,83 €	112,17 €	860,00 €	10 320,00 €
Monsieur le 6ème Adjoint	Romain BLANC	19,22739%	747,83 €	112,17 €	860,00 €	10 320,00 €
Madame la 7ème Adjointe	Colette DEMIERRE	19,22739%	747,83 €	112,17 €	860,00 €	10 320,00 €
Monsieur le 8ème Adjoint	Romain VINCENT	19,22739%	747,83 €	112,17 €	860,00 €	10 320,00 €
Conseiller municipal avec délégation	Laure PICHARD	5,25402%	204,35 €	30,65 €	235,00 €	2 820,03 €
Conseiller municipal avec délégation	Xavier QUENET	5,25402%	204,35 €	30,65 €	235,00 €	2 820,03 €
Conseiller municipal avec délégation	Katia ARGENTO	5,25402%	204,35 €	30,65 €	235,00 €	2 820,03 €
Conseiller municipal avec délégation	Michel CHAMBELLAND	5,25402%	204,35 €	30,65 €	235,00 €	2 820,03 €
Conseiller municipal avec délégation	Sylvie LABROUSSE	5,25402%	204,35 €	30,65 €	235,00 €	2 820,03 €
Conseiller municipal avec délégation	Fabrice DEDONS	5,25402%	204,35 €	30,65 €	235,00 €	2 820,03 €

Conseiller municipal avec délégation	Séverine MATHIVET	5,25402%	204,35 €	30,65 €	235,00 €	2 820,03 €
Conseiller municipal avec délégation	Sylvie BECCHINO BEAUDOUARD	5,25402%	204,35 €	30,65 €	235,00 €	2 820,03 €
Conseiller municipal avec délégation	Alain FONTANA	5,25402%	204,35 €	30,65 €	235,00 €	2 820,03 €
TOTAL					10 332,18 €	123 986,19 €

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales.
- VU la délibération 2020-38 du Conseil Municipal du 15 juin 2020

DECIDE PAR 24 POUR ET 5 ABSTENTIONS (MM CLAVE, DEZERAUD, LE PEN, CALMET, MME MONTAGNY)

- De la modification de la majoration des indemnités de fonctions comme précisé ci-dessus.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 15 décembre 2020, pour extrait conforme.

Signé : Le Maire

Gilles VINCENT